_____ Rapport de recherche _____

Caractéristiques, adaptation au milieu carcéral et réussites post-libératoires des consommateurs de drogue et d'alcool

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2014 Nº R-299

Caractéristiques, adaptation au milieu carcéral et réussites post-libératoires des consommateurs de drogue et d'alcool

Madelon Cheverie

Marguerite Ternes

et

Shanna Farrell MacDonald

Service correctionnel du Canada

Avril 2014

Remerciements

Nous tenons à souligner la contribution des personnes qui nous ont aidées à produire ce rapport. Sara Johnson, pour sa participation à la phase de planification préliminaire du projet ainsi que pour sa contribution à l'élaboration de la méthodologie; Bruna Brands, pour nous avoir donné des conseils sur la portée générale du projet; Katie Tam et Megan Van den Hof pour avoir rassemblé des sources documentaires additionnelles utilisées dans l'ensemble du présent rapport et finalement, nous remercions Lynn Stewart et Jenelle Power pour leurs conseils en matière de rédaction et Andrea Moser pour l'ensemble de ses conseils et son soutien au projet.

Résumé

Mots clés : *adaptation au milieu carcéral, toxicomanie, résultats post-libératoires, comportement du délinquant*

Les recherches ont montré que les taux de consommation de drogue et de toxicomanie au sein des populations carcérales sont nettement plus élevés que dans la population générale. En outre, un organisme de recherche a indiqué un lien entre le type de toxicomanie (c'est-à-dire drogue ou alcool) et le type de crimes commis, selon lequel les consommateurs d'alcool ont tendance à commettre des crimes plus violents que les consommateurs de drogue. Au-delà du lien entre les drogues et le crime, peu de recherches ont été réalisées pour approfondir la question et établir les différences entre les types de toxicomanes.

La présente étude portait sur les caractéristiques d'une cohorte rétrospective de délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale ayant répondu au Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT) entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2009, les indicateurs de leur adaptation au milieu carcéral et leurs résultats post-libératoires. Pour faire partie de l'échantillon, les délinquants devaient avoir déclaré un problème modéré ou grave dans au moins l'une des deux mesures normalisées comprises dans le QIT servant à déterminer la gravité de la dépendance à l'alcool ou à la drogue. Les délinquants de l'échantillon (n = 3 514) ont été divisés en trois groupes, selon les résultats du Questionnaire sur la consommation d'alcool (ADS) et du Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST) : les consommateurs d'alcool, les consommateurs de drogue, et les consommateurs d'alcool et de drogue.

La majorité des délinquants de l'échantillon (82 %) étaient des consommateurs de drogue, 12 % étaient des consommateurs d'alcool, et 6 % étaient des consommateurs d'alcool et de drogue. À l'admission, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool étaient plus âgés, étaient plus nombreux à purger une première peine de ressort fédéral et, dans l'ensemble, purgeaient une peine plus longue que les délinquants parmi les deux autres groupes. De plus, les délinquants du groupe de consommateurs d'alcool et du groupe de consommateurs d'alcool et de drogue étaient plus nombreux à avoir commis un crime avec violence ou un crime de nature sexuelle que ceux du groupe de consommateurs de drogue; par contre, ces derniers étaient plus nombreux à avoir été reconnus coupables d'infractions acquisitives, comme le vol, que ceux des groupes de consommateurs d'alcool et de consommateurs d'alcool et de drogue.

Les délinquants du groupe des consommateurs de drogue comptaient le plus grand nombre d'infractions disciplinaires et étaient plus nombreux à avoir obtenu un résultat d'analyse d'échantillons d'urine positifs ou refusé de fournir un échantillon, comparativement aux délinquants des deux autres groupes. Les délinquants du groupe de consommateurs d'alcool et de drogue étaient ceux qui avaient passé le plus de jours en isolement, suivis des consommateurs de drogue et des consommateurs d'alcool. Les délinquants du groupe de consommateurs de drogue avaient plus susceptibles d'obtenir une libération discrétionnaire, comparativement aux délinquants des deux autres groupes. Cependant, ils étaient légèrement plus nombreux à être réincarcérés dans les 24 mois suivant leur libération, comparativement aux deux autres groupes. Dans tous les groupes, les délinquants étaient souvent réincarcérés en raison d'un manquement

aux conditions (technique); toutefois, les consommateurs de drogue présentaient la proportion la plus élevée de réincarcération en raison d'une nouvelle infraction.

Les résultats de la présente étude s'appuient sur des études antérieures similaires qui portaient sur les différences entre les consommateurs d'alcool et les consommateurs de drogue. La présente étude a notamment exploré de nouvelles questions de recherche en comparant le comportement de différents types de toxicomanes pendant leur incarcération et les résultats post-libératoires. Une compréhension plus approfondie des caractéristiques et du comportement des consommateurs d'alcool et des consommateurs de drogue en établissement ou sous surveillance dans la collectivité favoriserait une gestion plus efficace des délinquants.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Table des matières v
Liste des tableaux vi
Liste des figures vii
Liste des annexes vii
Introduction 1
  Objectif et justification 5
Méthode 7
  Échantillon 7
  Sources de données 7
  Analyses statistiques 11
Résultats 13
  Caractéristiques de l'échantillon 13
  Accusations d'infractions disciplinaires 20
  Analyses d'urine 22
  Isolement 24
  Types de mise en liberté 25
Analyse 27
Bibliographie 32

Liste des tableaux

Tableau 1 *Résultats à l'ADS et au DAST, par groupe à l'étude* 8
Tableau 2 *Caractéristiques démographiques, par groupe à l'étude* 13
Tableau 3 *Données sur la peine et les infractions, par groupe à l'étude* 14
Tableau 4 *Types d'infractions à l'origine de la peine, par groupe à l'étude* 16
Tableau 5 *Information provenant de l'Évaluation initiale des délinquants, par groupe à l'étude* 18
Tableau 6 *Drogues détectées dans les échantillons positifs d'analyse d'urine, par type de drogue (résultats positifs uniquement)* 24
Tableau 7 *Type de mise en liberté, par groupe à l'étude* 25
Tableau 8 *Réincarcération dans les 24 mois, par groupe à l'étude* 26

Liste des figures

Figure 1. Pourcentage de délinquants évalués comme ayant des besoins modérés ou importants liés aux facteurs criminogènes, par groupe à l'étude 19
Figure 2. Taux d'incidents d'accusations d'infractions disciplinaires graves et mineures, par groupe à l'étude 22
Figure 3. Taux d'isolement, par groupe à l'étude 25

Liste des annexes

Annexe A : Ratios de taux d'incidents des accusations d'infractions disciplinaires graves et mineures..... 38

Introduction

La toxicomanie est un important problème de santé publique qui touche l'ensemble de la société à plusieurs niveaux. Les répercussions de la toxicomanie sur la santé, la vie de famille et l'utilisation des soins de santé, et les liens entre la toxicomanie et la criminalité ont été clairement établis (Boland, Henderson et Baker, 1998; Kelley et Fals-Stewart, 2004; Oesterle et coll., 2004; Pernanen, Cousineau, Brochu et Sun, 2002; Agence de la santé publique du Canada, 2007; Rhem et coll., 2006).

Les taux de consommation de drogue et de toxicomanie au sein des populations carcérales sont nettement plus élevés que dans la population générale. L'analyse de Fazel, Bains et Doll (2006), qui portait sur la toxicomanie chez les délinquants incarcérés et qui prenait en compte des constatations provenant des États-Unis, d'Angleterre, d'Irlande et de la Nouvelle-Zélande, a révélé que jusqu'à 60 % des délinquants présentaient un problème de toxicomanie à l'admission. Une étude américaine réalisée par Lo et Stephens (2000) a permis de conclure que plus de la moitié de l'échantillon de délinquants nouvellement admis avait besoin d'un traitement pour lutter contre leur dépendance à au moins une substance. En Angleterre, une étude réalisée par Bullock (2003) a permis de classifier les détenus dans trois catégories, à savoir les *consommateurs non problématiques*, les *consommateurs problématiques* et les *consommateurs très problématiques*, selon leur fréquence de consommation durant l'année précédant leur incarcération. Selon cette classification, 65 % des délinquants étaient des consommateurs très problématiques, 18 % étaient des consommateurs problématiques et 17 % étaient des consommateurs non problématiques. Au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale au Canada, entre 70 % et 80 % de la population générale de délinquants et la quasi-totalité des délinquants autochtones ont un problème de toxicomanie reconnu qui nécessite un certain niveau d'intervention (Grant et Gileno, 2008; Grant, Kunic, MacPherson, McKeown et Hansen, 2003; Weekes, Moser et Langevin, 1999).

En plus de la prévalence élevée des problèmes de toxicomanie, on a établi un lien direct entre la toxicomanie et le comportement criminel pour une proportion importante de délinquants incarcérés. À titre d'exemple, selon le Bureau of Justice Statistics (BJS) des États-Unis, en 2004, 33 % des détenus dans des prisons d'État et 19 % des détenus sous responsabilité fédérale avaient consommé de l'alcool au moment de leur infraction, tandis que 32 % des détenus dans

des prisons d'État et 26 % des détenus sous responsabilité fédérale avaient consommé des drogues (BJS, 2004; Mumola et Karberg, 2006). Une étude australienne portant sur les détenus de sexe masculin a révélé que 62 % d'entre eux étaient en état d'ébriété au moment où ils ont commis leur infraction la plus grave (Makkai et Payne, 2003). Au Canada, environ 50 % des délinquants sous responsabilité fédérale qui sont sous la garde du Service correctionnel du Canada (SCC) ont indiqué que la toxicomanie était un facteur contributif aux infractions qu'ils avaient commises (Kunic et Grant, 2006). En outre, Pernaen et ses collègues (2002) ont conclu qu'au Canada, la moitié des délinquants sous responsabilité fédérale ou provinciale étaient sous l'influence de substances au moment où ils ont commis leur plus grave infraction, comparativement à un peu moins de la moitié des délinquantes admises dans des établissements correctionnels provinciaux.

Au sein de la population carcérale, les toxicomanes se distinguent des populations qui ne consomment pas de drogues ni d'alcool, et ce, de diverses manières. Plus spécifiquement, les toxicomanes sont généralement plus jeunes, ont un faible niveau d'instruction, ont plus de difficulté à trouver un emploi et ont du mal à trouver un logement permanent. En outre, une plus grande proportion des toxicomanes ont vécu des épisodes antérieurs d'automutilation et ont déjà fait l'objet d'un suivi psychiatrique (Brooke, Taylor, Gunn et Maden, 2000). Bien qu'elle soit réduite de façon significative pendant l'incarcération, la consommation récente d'héroïne, de cocaïne et d'amphétamines a été associée à la consommation continue de ces drogues pendant l'incarcération (Strang et coll., 2006).

Peu d'études se sont penchées sur les différences entre les divers types de toxicomanes. L'étude réalisée par Mangrum et Spence (2005) a permis de conclure que les toxicomanes qui consommaient principalement de l'alcool étaient plus âgés, plus souvent mariés, avaient plus souvent un emploi, étaient plus instruits et présentaient moins de problèmes psychosociaux que les toxicomanes qui consommaient de l'alcool et des drogues. De même, l'étude réalisée par Gossop, Marsden et Stewart (2002) a permis de conclure que les patients qui consommaient de l'alcool et des drogues présentaient plus de problèmes de santé physique et psychologique que les patients qui consommaient principalement des drogues. En examinant le dossier de délinquants toxicomanes, Hodgins et Lightfoot (1988) ont conclu que les toxicomanes consommant des drogues avaient plus souvent des problèmes financiers ou des problèmes de santé émotionnelle que les toxicomanes consommant de l'alcool et les non-toxicomanes. Les

délinquants qui consommaient à la fois de l'alcool et des drogues avaient, plus souvent que les délinquants des autres groupes, des problèmes financiers ou des problèmes de santé émotionnelle.

Le lien entre la toxicomanie et la criminalité a fait l'objet de nombreuses études, et a donc été clairement établi. On a avancé qu'un comportement de dépendance peut entraîner des infractions ou que certains facteurs prédisposent à la toxicomanie et au comportement criminel, ou que les infractions seraient un moyen permettant de maintenir une dépendance (Gossop, Marsden, Stewart et Rolfe, 2000). Bien que la nature spécifique de la relation entre les drogues et la criminalité soit complexe, on a constaté un lien entre la consommation de certaines substances et la perpétration de certains types de crimes. Entre autres, de nombreuses études ont permis d'établir un lien entre la consommation d'alcool et les infractions avec violence (Boles et Miotto, 2003; Haggard-Grann, Hallqvist, Langstrom et Moller, 2006; Hoaken et Stewart, 2003; Parker et Auerhahn, 1998; Pernanen et coll., 2002). En fait, l'analyse documentaire sur le lien entre la toxicomanie et la criminalité a indiqué que l'alcool est la substance la plus souvent citée comment étant liée à un comportement agressif et violent (Boles et Miotto, 2003; Pernanen et coll., 2002). Bien que la consommation d'autres drogues, telles l'amphétamine, la méthamphétamine et la cocaïne, soit également liée à la violence, on a avancé que cette relation n'est pas aussi forte que celle qui existe entre l'alcool et la violence (Boles et Miotto, 2003; Parker et Auerhahn, 1998; Stewart, Gossop, Marsden, Stewart et Rolfe, 2000). Cependant, le lien entre la toxicomanie et les infractions acquisitives a été étudié dans la documentation. Les consommateurs de drogue sont beaucoup plus susceptibles de commettre des infractions acquisitives que la population générale. Plus précisément, la consommation régulière de drogues telles que l'héroïne et la cocaïne a été associée aux infractions engendrant un revenu (Gossop et coll., 2000). Hodgins et Lightfoot (1998) ont constaté que les délinquants toxicomanes consommant des drogues étaient plus susceptibles d'avoir commis des infractions acquisitives (introduction par effraction, vol, vol qualifié, fraude ou contrefaçon) que les délinquants qui ne le sont pas, que les délinquants qui consomment de l'alcool ou que les délinquants qui consomment de l'alcool et de la drogue.

Bien que le lien entre la toxicomanie et la criminalité soit amplement documenté dans les ouvrages publiés, peu d'études se sont penchées sur les répercussions de la toxicomanie sur le comportement des délinquants dans les établissements correctionnels. Une étude récente portant

sur 34 établissements correctionnels américains a permis d'établir une corrélation entre la quantité d'alcool consommée récemment ainsi que la fréquence de consommation récente de drogues et une probabilité accrue de violence chez les délinquants (Sacks et coll., 2009). Une étude réalisée auprès de délinquants en Angleterre et au Pays de Galles a permis d'établir un lien entre des antécédents de toxicomanie, particulièrement dans les cas de consommation de cocaïne, et des problèmes disciplinaires accrus nécessitant le placement en isolement (Stewart, 2009). Dans les études mesurant directement l'adaptation au milieu carcéral chez les toxicomanes, les consommateurs de cannabis présentaient les taux d'adaptation les plus élevés, alors que les consommateurs de cocaïne présentaient les taux d'adaptation les plus bas (Edwards, 1995). En ce qui a trait à la consommation continue dans les établissements correctionnels, comparativement aux consommateurs de cocaïne et d'amphétamines, on a démontré que les consommateurs d'héroïne consommaient généralement de façon plus persistante (Strang et coll., 2006).

Dans certaines études, on a avancé qu'il existe une corrélation entre des antécédents de consommation de drogues et/ou d'alcool et le taux d'infractions disciplinaires pendant l'incarcération, en plus d'autres caractéristiques individuelles telles que l'âge et les antécédents criminels (Flanagan, 1983; Gendreau, Goggin et Law, 1997; Jiang, 2005; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002; Jiang, Fisher-Giorlando et Mo, 2005; Serin et Hanby, 2010; Steiner et Woolredge, 2008). Jiang (2005) a établi un lien entre des antécédents de consommation de drogues avant l'incarcération et l'inconduite disciplinaire chez les délinquants, plus particulièrement dans les cas de manquement aux règles liées à la consommation; toutefois, les répercussions possibles du type de drogue consommé n'étaient pas claires. Les conclusions des recherches menées par Jiang et Fisher-Giorlando (2002) et par Jiang, Fisher-Giorlando et Mo (2005) ont permis d'avancer que les détenus ayant indiqué avoir consommé des drogues et/ou de l'alcool avant leur incarcération avaient commis davantage d'infractions avec violence que les délinquants ayant déclaré avoir consommé peu ou pas de drogues ou d'alcool avant leur incarcération.

Plusieurs rapports récents ont permis de déterminer que les délinquants qui avaient des problèmes de toxicomanie avant leur incarcération sont plus susceptibles d'être réincarcérés pendant une mise en liberté sous surveillance que les délinquants qui n'en avaient pas. Ainsi, selon une analyse des cas de réincarcération chez les participantes au Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes, 36 % de toutes les délinquantes aux prises avec un problème

modéré ou grave de toxicomanie étaient réincarcérées pendant la période de suivi de 52 semaines, comparativement à 22 % des délinquantes non toxicomanes ou des délinquantes aux prises avec un problème de toxicomanie de niveau intermédiaire (Matheson, Doherty et Grant, 2008). De même, Kunic et Varis (2009) ont établi que le taux de réincarcération est plus élevé chez les délinquants autochtones à qui on a recommandé de suivre un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée ou élevée que chez ceux qui n'ont aucun problème de toxicomanie identifié. En outre, des projets de recherche indiquent une relation dose-réponse entre la gravité de la toxicomanie et les réincarcérations pendant une période de mise en liberté sous surveillance, où le nombre de jours passés dans la collectivité diminue proportionnellement à l'aggravation du problème de toxicomanie (Farrell MacDonald, manuscrit présenté).

Objectif et justification

L'objet de la présente étude est d'établir le profil de délinquants de sexe masculin dans le système correctionnel fédéral du Canada chez qui un problème de toxicomanie de niveau modéré à grave a été établi. Des projets de recherche ont révélé des différences en ce qui a trait au profil démographique et aux antécédents criminels des délinquants selon le type de substance le plus fréquemment consommée. En outre, des études indiquent que les problèmes liés à la toxicomanie peuvent avoir une incidence sur le comportement des délinquants pendant leur incarcération et sur la réussite de leur réinsertion sociale après leur mise en liberté. Ainsi, le fait de différencier les types de toxicomanies peut servir à mettre en lumière l'hétérogénéité de cette population, ce qui permettra de mieux comprendre les facteurs de réceptivité éventuels et aidera à établir des pratiques opérationnelles et des pratiques de gestion optimales pour ces sous-groupes. Dans le présent rapport, nous examinons les différences entre trois types de consommateurs de substances (consommateurs d'alcool, consommateurs de drogue, consommateurs d'alcool et de drogue) en ce qui a trait aux caractéristiques démographiques, aux mesures d'adaptation au milieu carcéral et aux mesures de réussite post-libératoire.

La présente étude porte sur les questions de recherche suivantes :

1. Quelles sont les différences entre les trois groupes (consommateurs d'alcool, consommateurs de drogue et consommateurs d'alcool et de drogue) en ce qui a trait au profil démographique et aux antécédents criminels ?

2. Comment les trois groupes se distinguent-ils quant à leur adaptation au milieu carcéral (accusations d'infractions disciplinaires en établissement, placements en isolement et résultats des analyses d'urine aléatoires) ?
3. Comment les trois groupes se distinguent-ils en ce qui a trait à la mise en liberté sous surveillance (types de mise en liberté, proportion de délinquants réincarcérés, motifs de la réincarcération et durée de la surveillance dans la collectivité) ?

Méthode

Échantillon

La présente étude est fondée sur une cohorte rétrospective de délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale ayant répondu au Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT) entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2009. Le QIT est une évaluation conçue pour cerner les problèmes de toxicomanie des délinquants au moment de leur admission sous responsabilité fédérale (Kunic, 2006; Kunic et Grant, 2006). Pour être sélectionnés, les délinquants devaient être nouvellement admis dans un établissement fédéral et avoir rempli le QIT dans les 180 jours suivant le début de leur peine. Ont été retenus les délinquants chez qui un problème de toxicomanie modéré, important ou grave a été établi (n = 3 514) et ont été catégorisés dans l'un ou l'autre des trois groupes suivants : 1) délinquants consommant des drogues (n = 2 876); 2) délinquants consommant de l'alcool (n = 434); 3) délinquants consommant de l'alcool et des drogues (n = 204).

Sources de données

Nous avons utilisé deux mesures normalisées de la consommation et de l'abus de substances du QIT pour classer les types de toxicomanes : le Questionnaire sur la consommation d'alcool (ADS; Skinner et Horn, 1984) et le Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST; Skinner, 1982). Ces échelles permettent de catégoriser les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues selon les groupes suivants : *aucun, faible, modéré, important* et *grave*.[1] Comme nous l'avons déjà mentionné, pour faire partie de l'échantillon, les délinquants devaient avoir déclaré un problème de modéré à grave selon l'ADS et/ou le DAST. Le principal problème de toxicomanie, ou type de consommateur a été déterminé par les résultats de l'ADS et du DAST. Si le classement selon le DAST (modéré, important ou grave) était équivalent au classement selon l'ADS, le délinquant était catégorisé dans le groupe de consommateurs d'alcool et de drogue. Si le classement selon l'ADS était plus grave que celui

[1] Précisons que, comme l'ADS mesure la dépendance à l'alcool et que le DAST mesure la dépendance aux drogues, l'ADS est un instrument nettement plus rigoureux que le DAST. Autrement dit, un résultat élevé à l'ADS indique un problème plus grave qu'un résultat élevé au DAST. Bien que ces instruments ne catégorisent pas les personnes ayant le même niveau de problème, dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi de traiter les deux instruments de la même manière, conformément à l'utilisation qu'en fait SCC pour recommander un programme de traitement de la toxicomanie.

selon le DAST, le délinquant était catégorisé dans le groupe de consommateurs d'alcool. Si le classement selon le DAST était plus grave que celui selon l'ADS, le délinquant était catégorisé dans le groupe de consommateurs de drogue. Le tableau 1 indique la répartition des résultats de l'ADS et du DAST pour chacun des trois types de consommateurs de substances.

Tableau 1

Résultats à l'ADS et au DAST, par groupe à l'étude.

	Consommateurs de drogue (n = 2 876) % (n)		Consommateurs d'alcool et de drogue (n = 204)% (n)		Consommateurs d'alcool (n = 434) % (n)	
ADS						
Aucun/faible	91,7	(2638)				
Modéré	7,0	(200)	43,6	(89)	47,7	(207)
Important	1,3	(38)	30,9	(63)	32,7	(142)
Grave			25,5	(52)	19,6	(85)
DAST						
Aucun/faible					77,9	(338)
Modéré	36,7	(1054)	43,6	(89)	15,2	(66)
Important	44,7	(1284)	30,9	(63)	6,9	(30)
Grave	18,7	(538)	25,5	(52)		

Nota : ADS = Alcohol Dependance Scale (Questionnaire sur la consommation d'alcool), DAST = Drug Abuse Screening Test (Questionnaire sur la consommation de drogues).

Le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) est une base électronique de données administratives et opérationnelles dans laquelle le SCC saisit tous les dossiers relatifs à un délinquant, du début à la fin de sa peine. Dans le cadre de cette étude, toutes les données pertinentes ont été tirées du SGD.

Mesures

Caractéristiques démographiques. On a examiné dans les trois groupes à l'étude les caractéristiques démographiques générales des participants, notamment l'âge à l'admission, l'état civil et l'ascendance autochtone.

Renseignements sur la peine et sur l'infraction. L'importance des démêlés avec le système correctionnel fédéral fut mesurée selon un examen par catégories du nombre de peines

purgées, de la durée de la peine actuelle, du nombre moyen d'infractions relativement à la peine actuelle et du nombre moyen d'infractions antérieures.

Variables criminogènes. L'Évaluation initiale des délinquants (EID) comprend une gamme d'évaluations et de sources d'information permettant de cerner et d'analyser systématiquement les facteurs critiques susceptibles de nuire à la réinsertion sociale en temps opportun et en toute sécurité des délinquants. Les principaux éléments de l'EID sont l'Évaluation des facteurs statiques (risque lié aux antécédents criminels) et l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (SCC, 2007).

L'évaluation des facteurs statiques porte notamment sur des facteurs historiques comme les antécédents criminels, la gravité de l'infraction et les antécédents d'infractions sexuelles. Après examen de l'analyse des facteurs statiques, les agents de libération conditionnelle attribuent aux délinquants une cote globale du niveau de risque statique, soit *faible*, *modéré* ou *élevé*. L'évaluation des facteurs de risque dynamiques ou des besoins permet d'établir une cote pour sept domaines : emploi, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, orientation personnelle et affective, attitudes. Contrairement aux facteurs statiques, ces facteurs de risque sont sujets à changement à la suite des interventions et des programmes correctionnels. Les délinquants sont évalués sur une échelle à quatre points pour chaque domaine[2]. Les cotes possibles sont les suivantes : atout en vue de la réinsertion sociale, aucun besoin immédiat d'amélioration, besoin modéré d'amélioration et besoin manifeste d'amélioration. On attribue en outre une cote globale aux délinquants relativement à leur niveau de besoins, qui peut être *faible*, *modéré* ou *élevé*, selon les facteurs de risque dynamiques (Brown et Motiuk, 2005).

L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (ISR-R1), évaluée aussi dans le cadre de l'EID, est un instrument actuariel qui permet de prévoir le risque de récidive des hommes non autochtones purgeant une peine de ressort fédéral durant les trois premières années suivant leur mise en liberté d'un établissement fédéral (Nafekh et Motiuk, 2002).[3] Cette échelle à

[2] Les domaines de la toxicomanie et de l'orientation personnelle et affective sont évalués selon une échelle à trois points allant d'*aucun besoin d'amélioration* à *besoin important d'amélioration* (ces domaines ne peuvent pas être considérés comme un *atout en vue de la réinsertion sociale*).

[3] Cette échelle n'étant pas validée pour les délinquantes ni pour les délinquants autochtones, elle n'est pas disponible pour ces groupes.

15 questions sert à classifier les délinquants dans une des cinq catégories de risque possibles : *très faible*, *faible*, *moyen*, *moyen/élevé* et *très élevé*.

Le degré de motivation fournit un indice de l'aptitude et de la volonté des délinquants à participer à des programmes et à des interventions ciblant leurs facteurs criminogènes, de l'existence de mécanismes de soutien externes et d'antécédents montrant qu'ils peuvent changer. Le degré de motivation est aussi mesuré à l'aide d'une échelle à trois niveaux : *faible*, *modéré* et *élevé* (SCC, 2012a).

L'évaluation du potentiel de réinsertion sociale permet d'évaluer la possibilité de réussite d'un délinquant à la suite de son retour dans la collectivité. Destinée aux délinquants de sexe masculin qui ne sont pas d'origine autochtone, cette évaluation est fondée sur un algorithme incluant la cote de sécurité attribuée au délinquant (cote sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité, ou ECNS, SCC, 2012b), la cote pour les facteurs statiques à l'EID et le résultat de l'Échelle d'ISR--R1. Le potentiel de réinsertion sociale pour les délinquantes et tous les délinquants autochtones est fondé sur la cote sur l'ECNS, la cote pour les facteurs statiques à l'EID et la cote pour les facteurs dynamiques à l'EID. On attribue aux délinquants un niveau *faible*, *modéré* ou *élevé* pour cet aspect.

Indicateurs de l'adaptation au milieu carcéral[4]. Les données sur les indicateurs de l'adaptation au milieu carcéral ont été examinées, de l'admission à la date de mise en liberté, à la date d'expiration du mandat (terme de la peine) ou à la fin de la période d'observation de l'étude (soit le 12 octobre 2010).

Accusations d'infraction disciplinaire. Nous avons examiné les données sur les accusations d'infractions disciplinaires mineures ou graves dont les détenus ont fait l'objet à la suite d'une infraction disciplinaire. Plusieurs catégories générales d'infractions disciplinaires sont consignées dans le SGD, notamment : a désobéi à un ordre et/ou contrevenu aux règles écrites, a agi de manière irrespectueuse ou outrageante envers le personnel, a eu en sa possession des objets interdits ou non autorisés, a omis ou refusé de fournir un échantillon aux fins d'analyse d'urine ou a fait l'objet d'accusations liées à des infractions avec ou sans violence. Pour les besoins du présent rapport, seules les accusations d'infractions disciplinaires pour lesquelles les détenus ont été reconnus coupables ont été incluses dans les analyses.

[4] Bien que le fait de terminer un programme ait été pris en compte dans le cadre de la présente étude, aucune différence significative n'a été observée entre les groupes au chapitre de la probabilité de réussir un programme de traitement de la toxicomanie. Ces résultats ne figurent pas dans le présent rapport.

Résultats du programme d'analyses d'urine aléatoires. Le SCC sélectionne chaque mois de façon aléatoire 5 % des délinquants qui doivent participer au programme d'analyse d'urine aléatoire. La proportion des échantillons d'analyse d'urine qui ont donné lieu à un résultat positif ou les cas où le délinquant a refusé de fournir un échantillon ont été examinés dans chacun des groupes. Nous avons aussi examiné les types de drogues détectées dans les analyses ayant donné lieu à un résultat positif.

Isolement. Nous avons examiné trois types de transfèrement en isolement : non sollicité, sollicité, disciplinaire.

Réincarcérations. Nous avons examiné les réincarcérations pour tous les délinquants ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire (semi-liberté ou libération conditionnelle totale) ou d'une libération d'office. Les données sur la réincarcération, de la mise en liberté à la date de réincarcération, à la date d'expiration du mandat (terme de la peine) ou à la fin de la période d'observation de l'étude (soit le 12 octobre 2010), et ce, pour une période d'au plus 24 mois.

Analyses statistiques

La distribution de fréquences et les tableaux croisés ont été calculés pour les variables nominales. Les moyennes et les écarts-types ont été calculés pour les variables continues. En outre, les relations entre les variables nominales ont été examinées au moyen du chi carré de Pearson. Lorsque les relations entre les variables étaient significatives du point de vue statistique, le V de Cramer a aussi été examiné pour évaluer la force de l'association. On a jugé que la valeur V de Cramer traduisait une faible association quand elle était inférieure à 0,10, une légère association quand elle était comprise entre 0,10 et 0,30, une association modérée quand elle était située entre 0,30 et 0,50 et une forte association quand elle était d'au moins 0,50 (AcaStat, 2012). Lorsque des différences significatives étaient constatées entre les trois groupes, nous avons produit des tableaux croisés deux par deux a posteriori et effectué des tests du chi carré. Les différences entre les groupes pour les variables continues ont été analysées au moyen de l'analyse de la variance (ANOVA). Nous avons examiné des comparaisons a posteriori par paire pour obtenir de résultats significatifs sur le plan statistique.

Pour examiner les résultats correspondant à des variables de comptage (p. ex., nombre d'accusations, nombre de jours en isolement) dans les groupes, on a calculé les taux d'incidence; les ratios des taux d'incidents ont servi à établir des différences entre les groupes. Le ratio de

taux d’incidents représente la hausse (ou la baisse) proportionnelle du taux d’incidence en raison d’un changement unitaire dans le prédicteur. Par exemple, dans le cas des comparaisons au chapitre des accusations d’infraction disciplinaire, un ratio de taux d’incidents de 1,5 indique que le taux d’incidence lié au risque de faire l’objet d’une accusation d’infraction disciplinaire était 1,5 fois plus élevé pour un groupe de délinquants que celui du groupe de délinquants de référence. Un ratio de taux d’incidents de 1,0 indique que le taux d’incidence de la catégorie à l’étude ne diffère pas de celui de la catégorie de référence.

Résultats

Caractéristiques de l'échantillon

Les consommateurs de drogue constituaient la plus grande partie de l'échantillon (81,8 %), suivis des consommateurs d'alcool (12,4 %), puis des consommateurs d'alcool et de drogue (5,8 %). Le tableau 2 présente les caractéristiques démographiques des trois groupes. La comparaison des groupes à l'étude permet de constater qu'une plus faible proportion des consommateurs de drogue relevait de délinquants autochtones, alors que le groupe des consommateurs d'alcool comptait la plus grande proportion de délinquants autochtones. Les membres du groupe des consommateurs d'alcool étaient plus âgés au moment de leur admission que ceux des deux autres groupes (consommateurs d'alcool : M = 36,8 ans,écart-type = 11,4 ans; consommateurs de drogue : M = 33,8 ans, écart-type = 8,9 ans; consommateurs d'alcool et de drogue : M = 33,3 ans, écart-type = 10 ans; F (2,3514) = 20,34, p < 0,0001). Plus de la moitié des participants de l'échantillon, tous les groupes inclus, étaient célibataires.

Tableau 2

Caractéristiques démographiques, par groupe à l'étude.

	Consommateurs de drogue (*n* = 2 876)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 204)		Consommateurs d'alcool (*n* = 434)		*V*
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)	
Origine ethnique[b]							0,15***
Blancs	79,0	(2 273)	59,8	(122)	61,3	(266)	
Autochtones	12,1	(347)	28,9	(59)	32,5	(141)	
Noirs	4,2	(120)	3,9	(8)	3,5	(15)	
Autres[c]	4,7	(136)	7,4	(15)	2,7	(12)	
État matrimonial[de]							0,06***
Célibataire	53,5	(1 533)	56,9	(116)	52,9	(228)	
Actuellement marié	38,4	(1 099)	31,9	(65)	33,0	(142)	
A déjà été marié	8,1	(232)	11,3	(23)	14,2	(61)	

Nota : [a] Différences significatives ($p < 0,05$) entre les trois groupes; [b] différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les deux autres groupes; [c] Autres ethnies : Arabes, Asiatiques occidentaux, Chinois, Philippins, Japonais, Coréens, Latino-Américains, Asiatiques du Sud, Asiatiques du Sud-Est, Autres, et Inconnue/manquante; [d] différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les consommateurs d'alcool; [e] $n = 12$ manquants parmi les participants du groupe des consommateurs de drogue et $n = 3$ manquants parmi les participants du groupe des consommateurs d'alcool. *** $p < 0,001$

Comme on peut le voir au tableau 3, les antécédents criminels des participants du groupe des consommateurs de drogue étaient plus lourds que ceux des participants appartenant aux deux autres groupes. Les consommateurs de drogue avaient commis un nombre significativement plus élevé d'infractions, liées tant à leur peine actuelle (F (2,3514) = 27,42, p < 0,001) qu'à des peines antérieures (F (2,1415) = 5,21, p < 0,006), comparativement aux consommateurs d'alcool ou aux consommateurs d'alcool et de drogue. Ils étaient en outre plus nombreux à purger une peine de ressort fédéral subséquente (42,1 % par rapport à 30 % et à 36,3 %, respectivement). De plus, la durée de la peine variait d'un groupe à l'autre; une plus grande proportion des consommateurs d'alcool purgeaient une peine de six ans ou plus, comparativement aux consommateurs de drogue (13,8 % comparativement à 9,3 %).

Tableau 3

Données sur la peine et les infractions, par groupe à l'étude.

	Consommateurs de drogue (*n* = 2 876)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 204)		Consommateurs d'alcool (*n* = 434)		*V*
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)	
Nombre de peines (catégories) [a]							0,06***
1	57,9	(1 665)	63,7	(130)	70,1	(304)	
2	22,7	(653)	18,6	(38)	14,3	(62)	
3 ou plus	19,4	(558)	17,7	(36)	15,7	(68)	
Durée de la peine [b]							0,05**
De 2 à 4 ans	77,1	(2 216)	75,0	(153)	76,0	(330)	
De 4 à 6 ans	13,6	(392)	12,8	(26)	10,1	(44)	
De 6 à 10 ans	5,9	(170)	4,9	(10)	7,1	(31)	
Plus de 10 ans	3,4	(98)	7,4	(15)	6,7	(29)	
Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle M (écart-type)[b]***	7,4	(8,3)	5,4	(5,6)	4,7	(4,9)	
Nombre d'infractions antérieures M (écart-type)[c]**	16,2	(17,5)	10,5	(11,7)	13,0	(21,4)	

Nota : [a] Différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les consommateurs d'alcool; [b] différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les deux autres groupes; [c] différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les consommateurs d'alcool et de drogue.
** $p = 0,01$, *** $p = 0,001$

Nous avons examiné les types d’infractions à l’origine de la peine actuelle dans les trois groupes, qui sont présentés dans le tableau 4. On a constaté des différences significatives pour un certain nombre de types d’infractions. Plus précisément, les consommateurs d’alcool et de drogue et les consommateurs d’alcool avaient commis des infractions nettement plus violentes (homicides, infractions sexuelles, voies de fait) que les consommateurs de drogue. Les consommateurs de drogue avaient commis un nombre beaucoup plus élevé d’infractions acquisitives (vol/introduction par effraction et fraude/contrefaçon) que les participants des deux autres groupes. En outre, les consommateurs de drogue étaient plus nombreux à avoir commis des infractions liées au trafic ou à la consommation de drogues, même en comparaison avec le groupe de consommateurs d’alcool et de drogue.

Tableau 4
Types d'infractions à l'origine de la peine, par groupe à l'étude.

Type d'infraction	Consommateurs de drogue (*n* = 2 876)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 204)		Consommateurs d'alcool (*n* = 434)		*V*
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)	
Homicide[a]	5,0	(145)	10,3	(21)	15,4	(67)	0,14***
Infraction sexuelle[a]	4,9	(140)	13,2	(27)	19,4	(84)	0,19***
Vol qualifié[b]	33,5	(964)	32,4	(66)	17,5	(76)	0,11***
Consommation de drogues[a]	13,5	(388)	3,9	(8)	1,8	(8)	0,13***
Trafic de drogues[a]	20,0	(575)	9,8	(20)	6,9	(30)	0,12***
Voies de fait[a]	21,8	(626)	38,7	(79)	36,2	(157)	0,14***
Vol/Introduction par effraction[c]	56,1	(1 613)	38,2	(78)	29,7	(129)	0,19***
Fraude/Contrefaçon[a]	10,7	(309)	5,4	(11)	5,1	(22)	0,07***
Enlèvement	5,4	(155)	7,4	(15)	5,8	(25)	
Évasion	4,7	(136)	2,5	(5)	3,2	(14)	
Autres infractions avec violence[de]	22,7	(654)	30,4	(62)	23,3	(101)	0,04*
Infractions sans violence[f]	63,7	(1 832)	60,3	(123)	59,0	(256)	

Nota : [a] Différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les deux autres groupes; [b] différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs d'alcool et les deux autres groupes; [c] différences significatives ($p < 0,05$) entre les trois groupes; [d] différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les consommateurs d'alcool et de drogue; [e] Autres infractions avec violence : incendie criminel, intimidation, extorsion, menaces, infractions liées aux armes; [f] Infractions sans violence : inobservation d'un engagement, outrage au tribunal, défaut de se conformer, méfaits, infractions relatives aux véhicules automobiles, entrave à la justice, violation de lois provinciales, sollicitation, intrusion.
* $p = 0,05$, *** $p < 0,001$

En examinant les résultats de l'ISR-R1, on a constaté des différences entre les groupes. Les comparaisons a posteriori ont permis de révéler une différence importante pour les

consommateurs d’alcool comparativement aux consommateurs de drogue; en effet, ces derniers présentaient un risque plus élevé de récidive comparativement aux consommateurs d’alcool, bien que l’association soit faible. Comme on peut le voir au tableau 5, on n’a constaté aucune différence notable entre les groupes à l’étude en ce qui concerne le risque statique, les besoins, le degré de motivation et l’évaluation du potentiel de réinsertion sociale.

Tableau 5

Information provenant de l'Évaluation initiale des délinquants, par groupe à l'étude.

	Consommateurs de drogue (*n* = 2 876)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 204)		Consommateurs d'alcool (*n* = 434)		*V*
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)	
Risque							
Faible	7,7	(218)	6,9	(14)	8,2	(35)	
Modéré	45,2	(1 278)	41,6	(84)	40,1	(172)	
Élevé	47,1	(1 330)	51,5	(104)	51,8	(222)	
Besoins							
Faibles	1,7	(48)	1,5	(3)	1,6	(7)	
Modérés	25,7	(727)	20,3	(41)	24,2	(104)	
Élevés	72,6	(2 051)	78,2	(158)	74,1	(318)	
Potentiel de réinsertion sociale							
Faible	38,0	(1 074)	46,5	(94)	37,8	(162)	
Modéré	31,5	(889)	27,2	(55)	33,1	(142)	
Élevé	30,5	(863)	26,2	(53)	29,1	(125)	
Niveau de motivation							
Faible	10,5	(296)	11,9	(24)	9,6	(41)	
Modéré	71,7	(2 026)	69,8	(141)	73,7	(316)	
Élevé	17,8	(504)	18,3	(37)	16,8	(72)	
Échelle d'ISR-R1[ab]							0,07***
Élevé ou modéré-élevé	53,8	(1 340)	50,4	(71)	41,1	(118)	
Correct	19,0	(473)	15,6	(22)	17,8	(51)	
Faible ou très faible	27,3	(679)	34,0	(48)	41,1	(118)	

Nota : Données manquantes : risque, besoin, degré de motivation, potentiel de réinsertion sociale; 5 du groupe des consommateurs d'alcool, 50 du groupe des consommateurs de drogue, 2 du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue; Échelle d'ISR-R1 parmi les délinquants non autochtones : 37 du groupe des consommateurs de drogue, 6 du groupe des consommateurs d'alcool, 4 du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue.

[a] Différences significatives ($p < 0,05$) entre les consommateurs de drogue et les consommateurs d'alcool et de drogue; [b] L'ISR-R1 ne s'applique pas aux délinquants autochtones.

*** $p < 0,001$

À la figure 1, on compare les trois groupes sur le plan des besoins en fonction de plusieurs facteurs criminogènes mesurés pendant l'évaluation initiale du délinquant. Généralement, les tests de signification ont révélé des niveaux de besoins différents dans les trois groupes et ce, dans tous les domaines, sauf en ce qui concerne la toxicomanie et le comportement dans la collectivité. Ainsi, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool étaient les moins nombreux à avoir des besoins reconnus dans le domaine des fréquentations (59,4 % comparativement à 77 % pour les consommateurs de drogue et à 75,3 % pour les consommateurs d'alcool et de drogue); les délinquants du groupe des consommateurs de drogue étaient les moins nombreux à présenter des besoins reconnus dans le domaine des relations matrimoniales et familiales (36,1 % comparativement à 51,5 % pour les consommateurs d'alcool et de drogue et à 50,8 % pour les consommateurs d'alcool).

Figure 1. Pourcentage de délinquants évalués comme ayant des besoins modérés ou importants liés aux facteurs criminogènes, par groupe à l'étude.

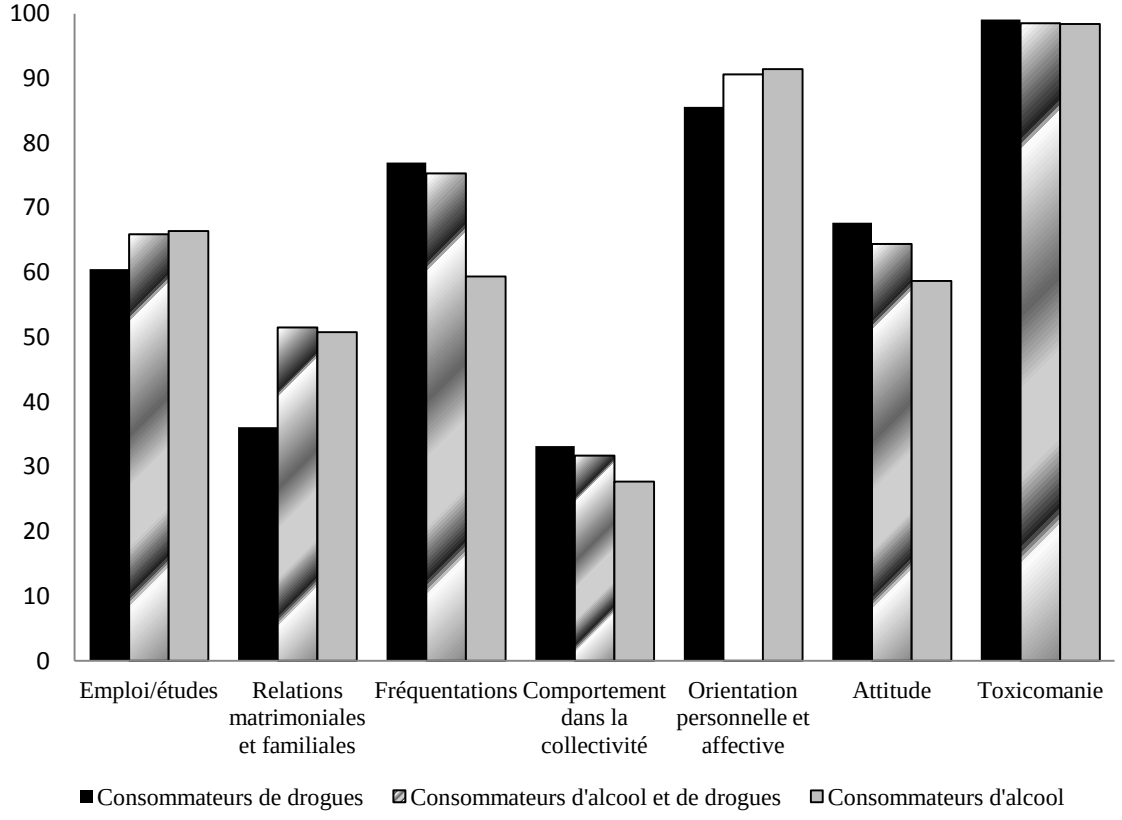

Nota : Données manquantes : 50 du groupe des consommateurs de drogue; 2 du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue; 5 du groupe des consommateurs d'alcool. Emploi/études : $V = 0{,}05$*. Relations matrimoniales et familiales : $V = 0{,}12$***. Fréquentations : $V = 0{,}13$***. Orientation personnelle et affective : $V = 0{,}06$**. Attitude : $V = 0{,}06$***
*** $p < 0{,}001$

Accusations d'infractions disciplinaires

Moins de la moitié (37 %) des délinquants sélectionnés pour l'échantillon ont été reconnus coupables d'une infraction grave pendant la période d'observation. Parmi tous les délinquants ayant été reconnus coupables d'au moins une accusation grave, environ la moitié ont été condamnés pour une seule accusation de ce type. Soixante-trois pour cent des délinquants ont fait l'objet d'au moins une condamnation pour infraction mineure pendant la période d'observation.

Les taux d'incidence, corrigés pour la période à risque, ont été calculés pour les accusations d'infraction disciplinaire mineures et graves pour chacun des groupes (figure 2). La figure 2 présente aussi les résultats de l'examen des accusations graves liées à des infractions avec et sans violence pour tous les groupes à l'étude. Les délinquants du groupe des consommateurs de drogue présentaient le taux le plus élevé d'accusations graves (0,692), suivis du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (0,559), puis du groupe des consommateurs d'alcool (0,331). En examinant les accusations graves d'infractions avec violence, nous avons constaté que les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue présentaient le taux le plus élevé (0,203), suivis de près par le groupe des consommateurs de drogue (0,191), puis du groupe des consommateurs d'alcool (0,100). Dans le cas des accusations graves d'infractions sans violence, les délinquants du groupe des consommateurs de drogue présentaient le taux le plus élevé (0,501), suivis du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (0,356), puis du groupe des consommateurs d'alcool (0,231). Dans le cas des accusations mineures, les délinquants du groupe des consommateurs de drogue présentaient également le taux le plus élevé (1,570), suivis du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (1,334), puis du groupe des consommateurs d'alcool (1,014).

On a comparé les taux d'incidence liés aux accusations d'infractions disciplinaires de chacun des groupes en calculant les ratios des taux d'incidence (RTI – se reporter à l'annexe A). Dans l'ensemble, les taux relatifs aux accusations d'infractions disciplinaires présentaient des différences importantes pour les trois groupes. Plus précisément, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool étaient moins susceptibles de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires graves que ceux du groupe des consommateurs de drogue (*RTI* = 0,48, IC à 95 % [0,42, 0,54]) ou que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (*RTI* = 0,59, IC à 95 % [0,49, 0,71]). En outre, les délinquants du groupe des consommateurs de drogue

présentaient 24 % plus de risques de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires graves que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (CI à 95 % [1,08, 1,43]). Par ailleurs, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool présentaient 50 % moins de risques de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires graves avec violence que ceux du groupe des consommateurs de drogue (*RTI* = 0,52, CI à 95 % [0,41, 0,66]) et du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (*RTI* = 0,49, IC à 95 % [0,35, 0,68]). De plus, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool étaient moins susceptibles de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires graves sans violence que ceux du groupe des consommateurs de drogue (*RTI* = 0,46, IC à 95 % [0,39, 0,54]) ou que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (*RTI* = 0,65, IC à 95 % [0,52, 0,82]). De plus, les délinquants du groupe des consommateurs de drogue présentaient 41 % plus de risques de faire l'objet d'accusations d'infractions graves sans violence que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (IC à 95 % [1,18, 1,69]). De même, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool étaient moins susceptibles de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires mineures que ceux du groupe des consommateurs de drogue (*RTI* = 0,64, IC à 95 % [0,60, 0,70]) ou du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (*RTI* = 0,76, IC à 95 % [0,68, 0,85]).

Figure 2. Taux d'incidents d'accusations d'infractions disciplinaires graves et mineures, par groupe à l'étude.

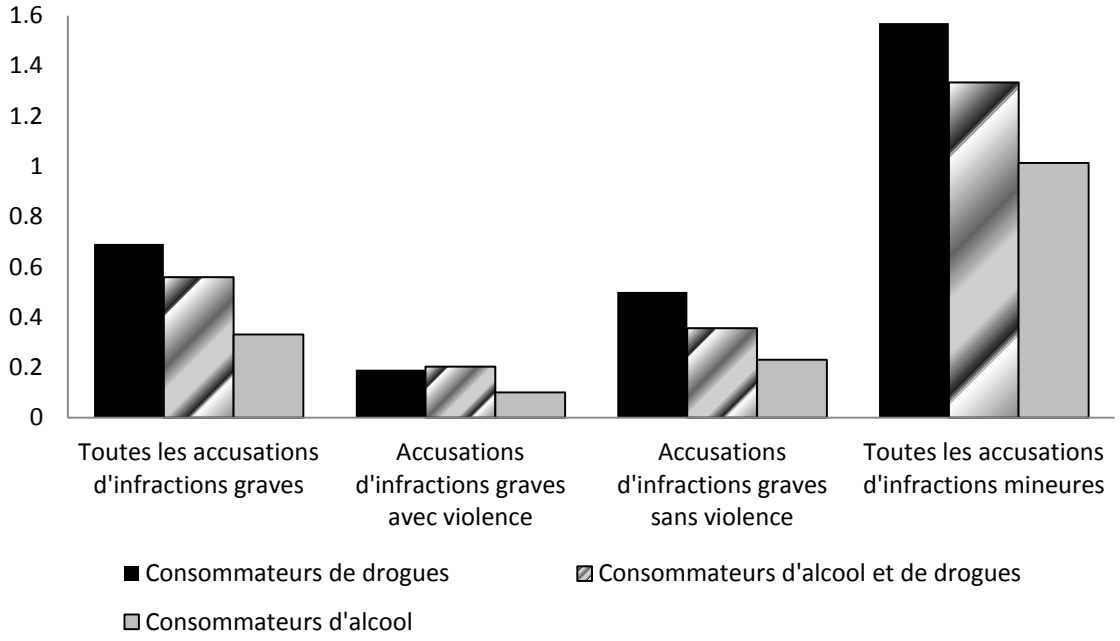

Analyses d'urine

On a comparé pour tous les groupes la fréquence des demandes d'analyses d'urine aléatoires dont le résultat était positif ou qui avaient été refusées. Dans l'ensemble, les résultats variaient selon le groupe. Les délinquants du groupe des consommateurs de drogue étaient plus nombreux à avoir obtenu un ou plusieurs résultats positifs (13,8 %) ou résultats positifs rajustés[5] (13,6 %), comparativement à ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (résultats positifs : 11,5 %; résultats positifs rajustés : 12,5 %) et du groupe des consommateurs d'alcool (résultats positifs : 5,9 %; χ^2 (2,1852) = 12,40, p = 0,002, V = 0,08; résultats positifs rajustés : 6,3 %; χ^2 (2,1627) = 9,98, p = 0,0068, V = 0,08)[6]. Les délinquants du groupe des consommateurs de drogue (13,5 %) étaient plus nombreux à avoir refusé une ou plusieurs demandes d'analyse d'urine que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (8,0 %) et du groupe des consommateurs d'alcool (6,3 %) (χ^2 (2,1852) = 12,55, p = 0,0019, V = 0,08). Des comparaisons a posteriori ont montré que les délinquants du groupe des consommateurs de drogue étaient

[5] Puisque les délinquants ne subissent pas toujours les analyses d'urine demandées (refus), un pourcentage rajusté des résultats positifs a été inclus pour tenir compte de la différence entre le nombre d'analyses réellement effectuées par rapport à la catégorie des analyses positives qui contient toutes les analyses demandées.
[6] Il convient de préciser que, à l'heure actuelle, le SCC de dispose pas d'un test d'urine portant sur le taux d'alcool.

nettement plus nombreux à avoir obtenu un résultat d'analyse positif ou refusé une demande d'analyse que ceux du groupe des consommateurs d'alcool. Ces comparaisons ont aussi indiqué que les résultats du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue ne présentaient pas de différence majeure avec ceux des deux autres groupes.

Pour tous les groupes, la fréquence des types de drogues détectés dans les résultats positifs d'analyse d'urine a été examinée (tableau 6). Cependant, cette valeur était trop faible pour faire l'objet de tests statistiques. Le groupe des consommateurs de drogue affichait la proportion la plus élevée de résultats d'analyse d'urine positifs en raison de la présence d'opioïdes (23,5 %), suivi de près par celui des consommateurs d'alcool et de drogue (23,1 %), puis par celui des consommateurs d'alcool (13,3 %). Aucune trace de consommation de méthadone illicite n'a été détectée dans le groupe des consommateurs d'alcool, mais 7,7 % des résultats d'analyse positifs du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue et 8,3 % de ceux du groupe des consommateurs de drogue révélaient la consommation de méthadone illicite. Les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool présentaient la proportion la plus élevée de THC détectée dans les analyses (86,7 %), suivis du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue (69,2 %), puis du groupe des consommateurs de drogue (69,1 %). Ni le groupe des consommateurs d'alcool et de drogue ni celui des consommateurs d'alcool n'affichaient aucun résultat d'analyse positif quant à la présence de cocaïne, mais on en a décelé dans 4,4 % des échantillons d'urine positifs du groupe des consommateurs de drogue. Dans l'ensemble, la consommation d'amphétamines était faible; aucune analyse n'a produit de résultats positifs ni pour le groupe de consommateurs d'alcool et de drogue ni pour le groupe des consommateurs d'alcool, et seulement 1,5 % des résultats d'analyse positifs du groupe des consommateurs de drogue en contenait. De même, les analyses ont révélé la présence de benzodiazépines dans à peine 2,9 % des résultats d'analyse positifs du groupe des consommateurs de drogue, mais aucune trace n'a été détectée pour les consommateurs d'alcool et les consommateurs d'alcool et de drogue.

Tableau 6
Drogues détectées dans les échantillons positifs d'analyse d'urine, par type de drogue (résultats positifs uniquement).

Drogues détectées	Consommateurs de drogue (*n* = 224)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 13)		Consommateurs d'alcool (*n* = 15)	
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)
THC	69,1	(141)	69,2	(9)	86,7	(13)
Cocaïne	4,4	(9)	0,0	(0)	0,0	(0)
Amphétamines	1,5	(3)	0,0	(0)	0,0	(0)
Benzodiazépines	2,9	(6)	0,0	(0)	0,0	(0)
Opioïdes	23,5	(48)	23,1	(3)	13,3	(2)
Méthadone illicite	8,3	(17)	7,7	(1)	0,0	(0)

Nota : THC = Tétrahyrdrocannabinol.

Isolement

Les transfèrements en isolement étaient des situations relativement rares pour les délinquants qui participaient à l'échantillon. Pendant la période à l'étude, 13 % des membres de l'échantillon avaient passé au moins une journée en isolement sollicité, 32 % avaient passé au moins une journée en isolement non sollicité et 3 % avaient passé au moins une journée en isolement disciplinaire.

Les taux d'incidence ont été calculés pour le temps passé dans chaque type d'isolement, pour chacun des groupes, et rajustés de manière à tenir compte du fait que, lorsqu'un délinquant est en isolement, il n'est pas considéré comme étant à risque d'être placé en isolement. Les résultats présentés à la figure 3 montrent que les taux d'isolement sollicité et non sollicité sont plus faibles chez les consommateurs d'alcool que chez les consommateurs d'alcool et de drogue et les consommateurs de drogue (isolement sollicité : 3,79 jours, comparativement à 6,68 jours et 9,13 jours, respectivement; isolement non sollicité : 7,74 jours, comparativement à 13,62 jours et 14,16 jours, respectivement). Les comparaisons a posteriori ont fait état de différences importantes entre les trois groupes quant à l'isolement sollicité et non sollicité. Très peu de délinquants ont passé du temps en isolement pour des motifs disciplinaires, peu importe le groupe (se reporter à la figure 3). Ces comparaisons ont aussi révélé que les consommateurs d'alcool présentaient des taux plus faibles d'isolement disciplinaire (0,16 jour) que les consommateurs de drogue (0,28 jour) et les consommateurs d'alcool et de drogue (0,28 jour).

Figure 3. Taux d'isolement, par groupe à l'étude.

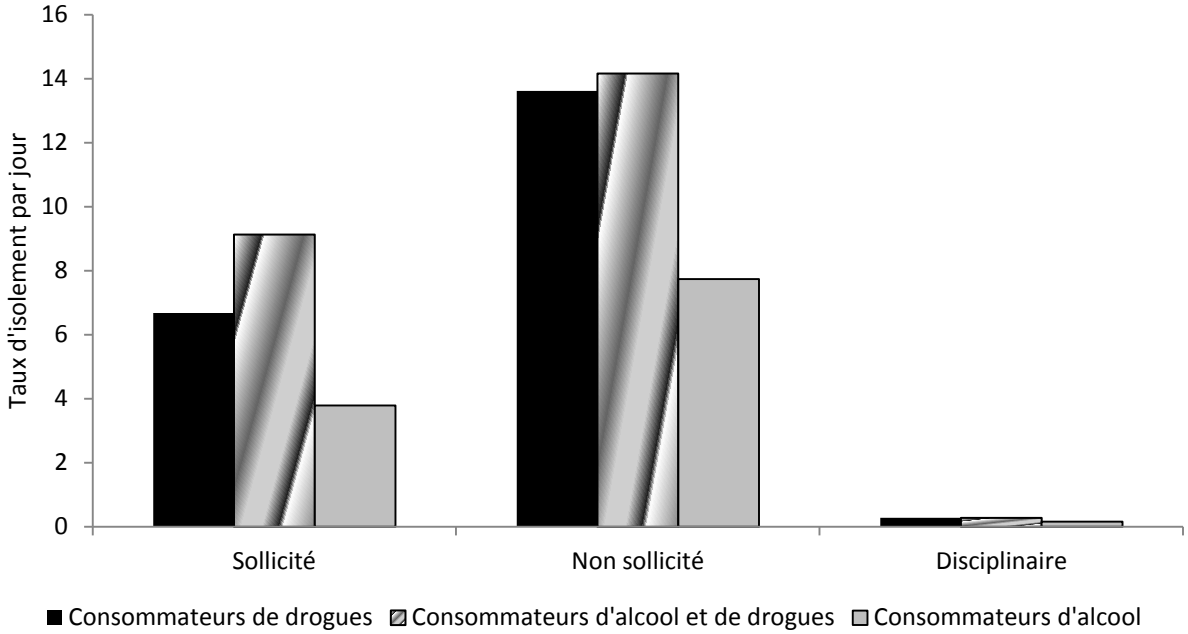

Types de mise en liberté

Le tableau 7 présente le premier type de libération examiné pour les groupes à l'étude. Les délinquants du groupe des consommateurs de drogue étaient plus nombreux à avoir bénéficié d'une libération discrétionnaire que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue et que ceux du groupe des consommateurs d'alcool; cela indique un plus faible niveau de risque perçu pour la collectivité.

Tableau 7

Type de mise en liberté, par groupe à l'étude.

Type de mise en liberté	Consommateurs de drogue (*n* = 2 157)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 135)		Consommateurs d'alcool (*n* = 290)		*V*
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)	
Liberté discrétionnaire	45,0	(970)	30,4	(41)	31,4	(91)	0,10***
Liberation d'office	55,0	(1 187)	69,6	(94)	68,6	(199)	

***p < 0,001

Réincarcérations

On a examiné la proportion de délinquants, dans chacun des trois groupes à l'étude, qui ont été réincarcérés dans les 24 mois suivant leur mise en liberté.[7] Le tableau 8 indique qu'il n'y a pas de différences significatives entre les groupes en ce qui a trait à la réincarcération. Parmi tous les groupes, la plupart des délinquants réincarcérés l'ont été en raison d'un manquement aux conditions de la libération conditionnelle. Des comparaisons a posteriori ont montré que les délinquants du groupe des consommateurs de drogue étaient plus nombreux à avoir été réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction que ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue.

Tableau 8

Réincarcération dans les 24 mois, par groupe à l'étude.

Variables	Consommateurs de drogue (*n* = 2 157)		Consommateurs d'alcool et de drogue (*n* = 135)		Consommateurs d'alcool (*n* = 290)		*V*
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)	
Réincarcérés	51,6	(1 113)	43,0	(58)	46,6	(135)	
Type de réincarcération (sous-ensemble)							0,08*
Nouvelle infraction	23,4	(260)	8,6	(5)	17,8	(24)	
Révocation pour manquement aux conditions	76,5	(853)	91,4	(53)	82,2	(111)	
Nombre de jours sous surveillance *M (écart type)*	268,5	(163,3)	265,8	(153,3)	266,6	(159,0)	

*$p < 0,05$

[7] Les résultats étaient semblables lorsqu'on utilisait des périodes de suivi fixes de 12 mois et de 24 mois.

Analyse

La présente étude constitue un apport dans un domaine encore peu exploré en termes de recherche dans le domaine correctionnel : le comportement et les résultats de différents types de toxicomanes pendant leur incarcération et après leur mise en liberté. Une grande partie des toxicomanes inclus dans l'échantillon (plus de 80 %) étaient des consommateurs de drogue. Ce résultat peut être lié en partie au fait que l'instrument qu'utilise SCC pour mesurer le degré d'alcoolisme et classifier le groupe des consommateurs d'alcool est plus rigoureux que l'instrument servant à évaluer le degré de toxicomanie en ce qui a trait à la consommation de drogues. Cependant, il peut aussi refléter l'évolution du profil des délinquants sous la responsabilité de SCC, puisqu'on a constaté une hausse du nombre de délinquants incarcérés ayant des problèmes de toxicomanie (Farrell MacDonald, Mullins et Ternes, manuscrit présenté).

Il existe des différences claires entre les types de consommateurs (consommateurs d'alcool, consommateurs de drogue, consommateurs d'alcool et de drogue) pour la majorité des mesures examinées. Les résultats obtenus correspondent à ceux de Mangrum et Spence (2005), qui ont révélé que les consommateurs d'alcool étaient plus âgés et présentaient moins de problèmes psychosociaux que les consommateurs d'alcool et de drogue. Un autre résultat, amplement documenté dans la littérature et confirmé dans le cadre de la présente étude, est l'établissement du lien entre le type de toxicomanie et les tendances liées au comportement criminel (Boles et Miotto, 2003; Pernanen et coll., 2002). Les résultats de notre étude ont indiqué que les délinquants qui consommaient principalement de l'alcool ou une combinaison d'alcool et de drogues étaient plus susceptibles de commettre des infractions avec violence (voies de fait, homicide, infractions sexuelles) que les délinquants qui consommaient principalement des drogues. Par contre, les consommateurs de drogue étaient plus susceptibles de commettre des crimes liés aux drogues et des infractions acquisitives (comme le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la contrefaçon) comparativement aux groupes où les délinquants consommaient de l'alcool. Dans le cadre de la présente étude, les types d'infractions commises sont reflétés dans le nombre de peines, la durée des peines et le type de mise en liberté accordé. À titre d'exemple, les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool et ceux du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue étaient plus nombreux à purger leur première peine de ressort fédéral, comparativement à ceux du groupe des consommateurs de drogue. Cette disparité laisse présumer que les délinquants du groupe des consommateurs de drogue avaient des

antécédents criminels bien établis, possiblement liés à leurs problèmes de toxicomanie, qui guidaient leur comportement criminel. Ainsi, les délinquants du groupe des consommateurs de drogue pourraient avoir commis une infraction acquisitive pour financer leur consommation de drogues. Dans le cas des consommateurs d'alcool, l'alcool peut avoir joué le rôle de catalyseur au moment de la perpétration de leurs infractions, compte tenu du lien entre la consommation d'alcool et l'augmentation de l'agressivité et de l'impulsivité (Klostermann et Fals-Stewart, 2006). Les délinquants des deux groupes consommant de l'alcool purgeaient des peines plus longues, comparativement à ceux du groupe des consommateurs de drogue. Il est donc raisonnable de présumer que le type de substance a joué un rôle important en ce qui a trait à la gravité et à la nature violente des infractions commises, ce qui a engendré des peines plus longues et réduit la probabilité qu'une mise en liberté anticipée soit accordée.

En ce qui concerne le comportement en établissement, dans le cadre de la présente étude, le groupe des consommateurs de drogue affichait les plus mauvais résultats, suivi du groupe des consommateurs d'alcool et de drogue. Un lien a notamment été établi entre la consommation de drogues et tous les types d'accusations d'infractions disciplinaires; les consommateurs de drogue étaient reconnus coupables d'infractions avec et sans violence plus graves, ainsi que d'infractions mineures, que les consommateurs d'alcool et les consommateurs d'alcool et de drogue. Comparativement aux consommateurs de drogue seulement, les consommateurs d'alcool présentaient un taux de condamnation beaucoup plus faible pour toutes les accusations d'infractions graves et mineures, notamment : a désobéi à un ordre, a agi de manière irrespectueuse ou outrageante envers le personnel, a eu en sa possession des objets interdits ou non autorisés, a omis ou refusé de fournir un échantillon aux fins d'analyse d'urine ou autres infractions avec violence.

En outre, on a établi des différences en ce qui a trait aux résultats des analyses d'urine et au temps passé en isolement selon la substance consommée. En effet, les consommateurs d'alcool affichaient moins de résultats d'analyse positifs, refusaient moins souvent de fournir un échantillon d'urine, et présentaient un taux plus faible quant au temps passé en isolement, comparativement aux consommateurs de drogue et aux consommateurs d'alcool et de drogue. Ces résultats nous permettent de conclure que, même si les délinquants du groupe des consommateurs d'alcool seulement étaient plus nombreux à avoir commis un crime plus grave, leur comportement en établissement était moins problématique que celui des délinquants

consommant des drogues. Ces constats concordent avec la documentation publiée, qui indique que les consommateurs d'alcool sont plus susceptibles de commettre des crimes avec violence; cependant, lorsqu'ils ont un accès limité ou nul à l'alcool, leur comportement est mieux contrôlé et moins violent (Duailibi et coll., 2007; Haggard-Grann et coll., 2006; Lundholm et coll., 2013; Wallin, Norström et Andréasson, 2003).

Même si leur comportement en établissement est moins problématique, les consommateurs d'alcool étaient moins nombreux à avoir obtenu une mise en liberté discrétionnaire que les consommateurs de drogue. Cette différence peut être imputable à la gravité des infractions à l'origine de la peine actuelle, puisque les consommateurs d'alcool étaient plus nombreux à purger une peine pour infraction avec violence. Par ailleurs, après leur mise en liberté, les consommateurs de drogue étaient plus nombreux à avoir été réincarcérés que les consommateurs d'alcool et de drogue et les consommateurs d'alcool. Ce constat donne à penser que les consommateurs de drogue peuvent avoir une orientation criminelle plus ancrée que les consommateurs d'alcool.

Conclusion et orientation futures

L'incarcération permet à une population marginalisée et vulnérable d'accéder à des programmes de traitement et d'éducation pour les aider à régler leurs problèmes de toxicomanie. Selon la présente étude, les délinquants consommant de l'alcool peuvent bénéficier de ces programmes en ce qui a trait à la réduction des inconduites en établissement et des récidives après leur mise en liberté, car ils permettent de réduire ou d'éliminer la consommation abusive d'alcool. Les délinquants consommant des drogues semblent toutefois être plus enclins à poursuivre un style de vie antisocial, compte tenu de leurs besoins criminogènes relativement plus importants dans les domaines de l'attitude et des fréquentations, et d'antécédents criminels plus lourds. Étant donné la prévalence croissante des consommateurs de drogue pharmaceutiques dans la collectivité, de projets de recherche devraient se pencher sur la question des sous types de consommateurs de drogue (pharmaceutiques par opposition aux drogues illicites) dans le contexte correctionnel. De plus, il pourrait être important d'analyser les différences entre les différents types de toxicomanes au chapitre de la santé physique et psychologique. De telles données pourraient être particulièrement utiles dans le cas des délinquants qui consomment des drogues par injection, car le risque de contracter une maladie transmissible par le sang est

relativement élevé et d'autres problèmes de santé, ce qui pourrait avoir des répercussions sur leurs besoins en traitement.

La présente étude de recherche est de nature descriptive et ne prend donc pas en compte les répercussions des caractéristiques concomitantes pouvant avoir contribué à l'adaptation au milieu carcéral ou à la réincarcération. Par exemple, il est possible que la relation entre les types de toxicomanies et les résultats dans les établissements et au moment de la mise en liberté soit liée aux taux relativement élevés de troubles de la personnalité antisociale dans certains groupes de toxicomanes. Bien que cela ne fasse pas partie de la portée du présent projet, les recherches ultérieures devraient envisager d'utiliser un modèle statistique à plusieurs niveaux pour neutraliser les différences entre ces groupes et examiner les répercussions propres à la substance principale consommée sur les mesures d'adaptation au milieu carcéral et le taux de récidive.

Étant donné que le QIT est un outil d'auto-évaluation, les réponses à l'ADS et au DAST peuvent avoir été biaisées, ce qui pourrait avoir une incidence sur les classifications des groupes. Des projets de recherche antérieurs sur le QIT ont démontré que la majorité des réponses sont fiables (Kunic et Grant, 2007; Ternes, Johnson et Weekes, 2011), ce qui indique qu'il n'y a aucune raison de douter de l'exactitude des classifications des groupes dans le cadre de la présente étude. En raison de problèmes liés à la mise en œuvre du QIT et de l'adoption du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), les régions des Prairies et du Pacifique étaient moins bien représentées dans l'échantillon de participants choisis. Étant donné que des recherches antérieures ont indiqué que la région du délinquant est liée à la substance consommée (Johnson, Farrell MacDonald, Cheverie, Myrick et Fischer, 2012), cela peut avoir influencé la proportion de délinquants dans chacun des groupes.

Compte tenu des niveaux de gravité de l'ADS et du DAST dans chacun des groupes, le groupe des consommateurs de drogue présentait moins de problèmes que le groupe des consommateurs d'alcool. Ainsi, selon les résultats de l'ADS, plus de 90 % des délinquants du groupe des consommateurs de drogue avaient un problème d'alcoolisme léger ou n'avaient pas de problème d'alcoolisme, et à peine 1 % avaient un problème d'alcoolisme grave. Par contre, selon le DAST, 22 % des délinquants du groupe des consommateurs d'alcool avaient un problème modéré ou important de toxicomanie, ce qui indique un certain chevauchement avec le groupe des consommateurs d'alcool et de drogue. En dépit de ce chevauchement, le groupe des consommateurs d'alcool se distinguait clairement du groupe des consommateurs de drogue et de

celui des consommateurs d'alcool et de drogue. Toutefois, cette distinction aurait pu être encore plus marquée si le groupe des consommateurs d'alcool avait été formé uniquement de délinquants ayant des problèmes d'alcoolisme.

En raison de plusieurs changements survenus dans la population de délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale au cours des 15 dernières années, le SCC est confronté à des difficultés grandissantes pour gérer la population de délinquants et faciliter sa réadaptation (Boe, Nafekh, Vuong, Sinclair et Cousineau, 2003; SCC, 2006). Depuis 1997, une part croissante de délinquants sous responsabilité fédérale a besoin d'interventions dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, des relations matrimoniales et familiales, des relations interpersonnelles, de l'orientation personnelle et affective, de la santé mentale et de la toxicomanie. De plus, la hausse du nombre de personnes détenues pour une infraction liée aux drogues, de la prévalence des problèmes de toxicomanie et des appartenances à un gang a compliqué la gestion des délinquants et leur réinsertion sociale (Boe et coll., 2003; Jones, Roper, Stys et Wilson, 2004; Motiuk et Vuong, 2006). Les résultats de la présente étude nous permettent de mieux comprendre les caractéristiques propres aux consommateurs d'alcool et aux consommateurs de drogue, ce qui peut aider le SCC à les prendre en charge et à mieux intervenir auprès de cette population.

Bibliographie

AcaStat Software. (2012). *Coefficients for measuring association*. Consulté le 20 février 2014 à l'adresse : http://www.acastat.com/Statbook/chisqassoc.htm.

Agence de la santé publique du Canada (2006). *Les jeunes de la rue au Canada : constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003.* Ottawa, ON : l'auteur.

Boe, R., Nafekh, M., Vuong, B., Sinclair, R., et Cousineau, C. (2003). *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002* (rapport de recherche R-132). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Boland, F., Henderson, K., et Baker, J. (1998). *Examen des besoins des délinquants : le domaine de la toxicomanie* (rapport de recherche R-75). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Boles, S. M. et Miotto, K. (2003). Substance abuse and violence: A review of the literature. *Aggression and Violent Behavior, 8*(2), 155-174.

Brooke, D., Taylor, C., Gunn, J., et Maden, A. (2000). Substance misuse as a marker of vulnerability among male prisoners on remand. *British Journal of Psychiatry, 177,* 248-251.

Brown, S. L. et Motiuk, L. L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID : examen méta-analytique, psychométrique et consultatif* (rapport de recherche R-164). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Bullock, T. (2003). "Key findings from the literature on the effectiveness of drug treatment in prison" dans M. Ramsay (éd.), *Prisoners' drug use and treatment: Seven research studies* (pp. 71-96), Londres : Home Office.

Bureau of Justice Statistics (2004). *Survey of Inmates in State and Federal Correctional Facilities.*

Duailibi, S., Ponicki, W., Grube, J., Pinsky, I., Laranjeira, R., et Raw, M. (2007). The effect of restricting opening hours on alcohol-related violence. *American Journal of Public Health, 97,* 2276-2280.

Edwards, J. J. (1995). Race, drug of choice, and adjustment to incarceration among male detainees. *Journal of offender rehabilitation, 22,* 55-63.

Farrell MacDonald, S. (en cours de révision). *Substance use severity and readmission to federal custody*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Extrait de recherche.

Farrell MacDonald, S., Mullins, P., et Ternes, M. (en cours de révision). *Examining offender substance use over time: Severity, injection drug use, poly-substance use and drug types used.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Extrait de recherche.

Fazel, S., Bains, P., et Doll, H. (2006). Substance abuse and dependence in prisoners: A systematic review. *Addiction, 101*, 181-191.

Fischer, B., Rehm, J., Brissette, S., Brochu, S., Bruneau, J., El-Guebaly, N., Baliunas, D. (2005). Illicit opioid use in Canada: Comparing social, health, and drug use characteristics of untreated users in five cities (OPICAN study). *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine, 82*, 250-266.

Flanagan, T. J. (1983). Correlates of institutional misconduct among state prisoners. *Criminology*, *21*(1), 29-39.

Gendreau, P., Goggin, C. E., et Law, M. A. (1997). Predicting prison misconducts. *Criminal Justice and Behavior, 24*(4), 414-431.

Gossop, M., Marsden, J., et Stewart, D. (2002). Dual dependence: Assessment of dependence upon alcohol and illicit drugs and the relationship of alcohol dependence among drug misusers to the pattern of drinking, illicit drug use, and health problems. *Addiction, 97*, 169-178.

Gossop, M., Marsden, J., Stewart, D., et Rolfe, A. (2000). Reductions in acquisitive crime and drug use after treatment of addiction problems: 1-year follow-up outcomes. *Drug and Alcohol Dependence, 58*(1-2), 165-172.

Grant, B. A. et Gileno, J. (2008). *L'évolution de la population carcérale sous responsabilité fédérale*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Grant, B. A., Kunic, D., MacPherson, P., McKeown, C., et Hansen, E. (2003). *Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) : résultats des programmes pilotes* (rapport de recherche R-140). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Haggard-Grann, U., Hallqvist, J., Langstrom, N., et Moller, J. (2006). The role of alcohol and drugs in triggering criminal violence: A case-crossover study. *Addiction, 101*, 100-108.

Health and Social Care Information Centre (2011). *Statistics on Drug Misuse: England, 2010.* Londres, Angleterre : l'auteur.

Hoaken, P. N. S. et Stewart, S. H. (2003). Drugs of abuse and the elicitation of human aggressive behavior. *Addictive Behaviors, 28*, 1533–1554.

Hodgins, D. C. et Lightfoot, L. O. (1988). Types of male alcohol- and drug-abusing incarcerated offenders. *British Journal of Addiction, 83*, 1201-1213.

Jiang, S. (2005). Impact of drug use on inmate misconduct: A multilevel analysis. *Journal of Criminal Justice, 33*, 153-163.

Jiang, S. et Fisher-Giorlando, M. (2002). Inmate misconduct: A test of the deprivation, importation and situational models. *The Prison Journal, 82*(3), 335-358.

Jiang, S., Fisher-Giorlando, M., et Mo, P. (2005). Social support and inmate rule violations: A multilevel analysis. *American Journal of Criminal Justice, 30*(1), 71-86.

Johnson, S., Farrell MacDonald, S., Cheverie, M., Myrick, C., et Fischer, B. (2012). Prevalence and trends of non-medical opioid and other drug use histories among federal correctional inmates in methadone maintenance treatment in Canada. *Drug and Alcohol Dependence, 124*, 172-176.

Jones, D., Roper, V., Stys, Y., et Wilson, C. (2004). *Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC* (rapport de recherche R-161). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Kelley, M. L. et Fals-Stewart, W. (2004). Psychiatric disorders of children living with drug-abusing, alcohol-abusing, and non-substance-abusing fathers. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry, 43*, 621-628.

Klostermann, K. et Fals-Stewart, W. (2006). Intimate partner violence and alcohol use: Exploring the role of drinking in partner violence and its implications for intervention. *Aggression and Violent Behaviour, 11*, 587-597.

Kunic, D. (2006). Le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT). *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle, 18*(1), 22-26.

Kunic, D. et Grant, B. A. (2006). *Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT) : résultats du projet pilote* (rapport de recherche R-173). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Kunic. D. et Varis D. D. (2009). *Le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) : Examen des effets de l'achèvement avec succès du programme sur les résultats post-libératoires* (rapport de recherche R-217). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Lo, C. C. et Stephens, R. C. (2000). Drugs and prisoners: Treatment needs on entering prison. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse, 26*, 229-245.

Lundholm, L., Haggard, U., Möller, J., Hallqvist, J., et Thiblin, I. (2013). The triggering effect of alcohol and illicit drugs on violent crime in a remand prison population: A case crossover study. *Drug and Alcohol Dependence, 129*, 110-115.

Makkai, T. et Payne, J. (2003). Drugs and crime: A study of incarcerated male offenders. *Research and Public Policy Series, 52*, 1-176.

Mangrum, L. F. et Spence, R. (2005). *Characteristics of primary alcohol users with and without secondary drug use.* Santa Monica, CA : communication présentée dans le cadre de l'Addiction Health Services Research Conference.

Matheson, F. I., Doherty, S., et Grant, B. A. (2008). *Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes et la réinsertion sociale* (rapport de recherche R-202). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. L. et Vuong, B. (2006). Nouveau profil de la population de délinquants condamnés pour une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral canadien. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle, 18*, 27-33.

Mumola, C. J. et Karberg, J. C. (2006). *Drug Use and Dependence, State and Federal Prisoners, 2004.* Washington, DC : United States Bureau of Justice Statistics. NCJ 213530.

Nafekh, M. et Motiuk, L. L. (2002). *L'échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) : un examen psychométrique* (rapport de recherche R-126). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Oesterle, S., Hill, K. G., Hawkins, J. D., Guo, J., Catalano, R. F., et Abbott, R. D. (2004). Adolescent heavy episodic drinking trajectories and health in young adulthood. *Journal of Studies on Alcohol, 65*, 204-212.

Parker, R. N. et Auerhahn, K. (1998). Alcohol, drugs, and violence. *Annual Review of Sociology, 24*, 291-311.

Pernanen, K., Cousineau, M.–M., Brochu, S., et Sun, F. (2002). *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada.* Ottawa, ON : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Rehm, J., Baliunas, D., Brochu, S., Fischer, B., Gnam, W., Patra, J., … Taylor, B. En collaboration avec Adlaf, E., Recel, M. et Single, E. (2006). *Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002 : points saillants.* Ottawa, ON : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Robins, L. N. (1998). The intimate connection between antisocial personality and substance abuse. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology, 33*, 393-399.

Sacks, S., Cleland, C. M., Melnick, G., Flynn, P. M., Knight, K., Friedmann, P. D., Prendergast, M. L., et Coen, C. (2009). Violent offenses associated with co-occurring substance use and mental health problems: Evidence from CJDATS. *Behavioral Sciences & the Law, 27*, 51-69.

Santé Canada (2011). *Principales constatations de l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD) 2010.* Ottawa, ON : l'auteur.

Serin, R. C. et Hanby, L. J. (2010). *Mesures incitatives et stratégies comportementales à l'intention des délinquants* (rapport de recherche R-214). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2006). *L'évolution de la population carcérale fédérale : profils et prévisions*. Ottawa, ON : l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2007*). Directive du commissaire 705 – Processus d'évaluation initiale*. Ottawa, ON : l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2012a). *Directive du commissaire 705-6 – Planification correctionnelle et profil criminel.* Ottawa, ON : l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2012b). *Directive du commissaire 705-7 – Cote de sécurité et placement pénitentiaire.* Ottawa, ON : l'auteur.

Skinner, H. A. (1982). The Drug Abuse Screening Test. *Addictive Behaviours, 7,* 363-371.

Skinner, H. A. et Horn, J. L. (1984). *Alcohol Dependence Scale (ADS): Users Guide.* Toronto, ON : Addiction Research Foundation.

Steiner, B. et Wooldredge, J. (2008). Inmate versus environmental effects on prison rule violations. *Criminal Justice and Behavior, 35,* 438-456.

Stewart, D. (2009). Drug use and perceived treatment need among newly sentenced prisoners in England and Wales. *Addiction, 104*(2), 243-247.

Stewart, D., Gossop, M., Marsden, J., et Rolfe, A. (2000). Drug misuse and acquisitive crime among clients recruited to the National Treatment Outcome Research Study (NTORS). *Criminal Behaviour and Mental Health, 10,* 10-20.

Strang, J., Gossop, M., Heuston, J., Green, J., Whiteley, C., et Maden, A. (2006). Persistence of drug use during imprisonment: Relationship of drug type, recency of use and severity of dependence to use of heroin, cocaine and amphetamine in prison. *Addiction,* 101(8), 1125-1132.

Substance Abuse and Mental Health Services Administration (2011). Results from the 2010 National Survey on Drug Use and Health: Summary of National Findings. *National Survey on Drug Use and Health Series H-41,* publication du HHS no (SMA) 11-4658. Rockville, MD : l'auteur.

Ternes, M., Johnson, S., et Weekes, J. (2011). *La validité de la déclaration volontaire de consommation de drogues chez les délinquants de sexe masculin* (rapport de recherche RS-11-05). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Wallin, E., Norström, T., et Andréasson, S. (2003). Alcohol prevention targeting licensed premises: A study of effects on violence. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs, 64*, 270-277.

Weekes, J. R., Moser, A. E., et Langevin, C. M. (1999). Assessing substance-abusing offenders for treatment. Dans E. J. Latessa (éd.), *Strategic Solutions: The international community corrections association examines substance abuse*, Lanham, MD: American Correctional Association Press.

Annexe A : Ratios de taux d'incidents des accusations d'infractions disciplinaires graves et mineures

Tableau A1
Ratios de taux d'incidents (intervalles de confiance à 95 %) pour les accusations d'infractions disciplinaires graves et mineures.

Type d'accusation	Consommateurs de drogue	Consommateurs d'alcool et de drogues
Total – accusations graves		
Consommateurs d'alcool	0,48 (0,42-0,54)*	0,59 (0,49-0,71)*
Consommateurs de drogue		1,24 (1,08-1,43)*
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Total – accusations graves avec violence		
Consommateurs d'alcool	0,52 (0,41-0,66)*	0,49 (0,35-0,68)*
Consommateurs de drogue		0,94 (0,75-1,21)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Total – accusations graves sans violence		
Consommateurs d'alcool	0,46 (0,39-0,54)*	0,65 (0,52-0,82)*
Consommateurs de drogue		1,41 (1,18-1,69)*
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Total – accusations mineures		
Consommateurs d'alcool	0,64 (0,60-0,70)*	0,76 (0,68-0,85)*
Consommateurs de drogue		1,18 (1,08-1,29)*
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations graves – Désobéit à un ordre		
Consommateurs d'alcool	0,33 (0,23-0,46)*	0,89 (0,50-1,65)
Consommateurs de drogue		2,74 (1,74-4,57)*
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations graves – Agit de manière irrespectueuse ou outrageante envers le personnel		
Consommateurs d'alcool	0,48 (0,29-0,75)*	0,56 (0,29-1,13)
Consommateurs de drogue		1,18 (0,73-2,02)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations graves – A en sa possession des objets interdits		
Consommateurs d'alcool	0,48 (0,36-0,64)*	0,57 (0,38-0,85)*
Consommateurs de drogue		1,17 (0,87-1,60)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations graves – A en sa possession des objets non autorisés		
Consommateurs d'alcool	0,62 (0,45-0,85)*	0,61 (0,38-0,98)*
Consommateurs de drogue		0,98 (0,69-1,42)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations graves – Omet ou refuse de fournir un échantillon aux fins d'analyse d'urine		
Consommateurs d'alcool	0,47 (0,34-0,64)*	0,65 (0,40-1,06)
Consommateurs de drogue		1,39 (0,98-2,05)
Consommateurs d'alcool et de drogue		

Type d'infraction	Consommateurs de drogue	Consommateurs d'alcool et de drogues
Accusations graves – Autres infractions avec violence		
Consommateurs d'alcool	0,54 (0,40-0,71)*	0,47 (0,32-0,69)*
Consommateurs de drogue		0,87 (0,67-1,16)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations graves – Infractions sans violence		
Consommateurs d'alcool	0,42 (0,84-1,33)	1,45 (0,12-76,33)
Consommateurs de drogue		3,43 (0,58-138,54)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations mineures – Désobéit à un ordre		
Consommateurs d'alcool	0,66 (0,60-0,72)*	0,81 (0,70-0,94)*
Consommateurs de drogue		1,23 (1,09-1,39)*
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations mineures – Agit de manière irrespectueuse ou outrageante envers le personnel		
Consommateurs d'alcool	0,61 (0,47-0,79)*	0,80 (0,54-1,21)
Consommateurs de drogue		1,32 (0,96-1,85)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations mineures – A en sa possession des objets interdits		
Consommateurs d'alcool	0,67 (0,45-0,97)*	0,47 (0,28-0,78)*
Consommateurs de drogue		0,70 (0,49-1,03)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations mineures – A en sa possession des objets non autorisés		
Consommateurs d'alcool	0,73 (0,60-0,88)*	0,86 (0,64-1,17)
Consommateurs de drogue		1,18 (0,92-1,52)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations d'infractions mineures – Omet ou refuse de fournir un échantillon aux fins d'analyse d'urine		
Consommateurs d'alcool	0,99 (0,19-3,39)	0,97 (0,05-57,19)
Consommateurs de drogue		1,47 (0,23-61,19)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations mineures – Autres infractions avec violence		
Consommateurs d'alcool	0,53 (0,32-0,84)*	0,65 (0,31-1,36)
Consommateurs de drogue		1,22 (0,72-2,21)
Consommateurs d'alcool et de drogue		
Accusations mineures – Infractions sans violence		
Consommateurs d'alcool	0,49 (0,36-0,65)*	0,52 (0,35-0,79)*
Consommateurs de drogue		1,07 (0,80-1,46)
Consommateurs d'alcool et de drogue		

*$p < 0,05$